



Communauté de Communes
de la RÉGION de BAR-SUR-AUBE

03 25 27 81 24

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10



DU CHANGEMENT DANS LE TRI.

Guide du tri 2023

Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

DÈS LE 31
DÉCEMBRE 2022

*N'ayez plus de doutes...
Désormais, le geste de tri est plus
simple.*



Avant

On triait



Bouteilles & flacons



Emballages métalliques



Emballages en carton



Briques alimentaires

TRIER ET RECYCLER

PRÉSERVE LES RESSOURCES NATURELLES.



Maintenant

*Tout commence par la volonté et
non par la compétence.*

ON TRI
EN +



Barquettes



Pots & boîtes



Sacs & sachets



Films

+ LES CARTONS BRUNS / TOUT CARTON EN DEHORS DES SACS NE SERA PAS COLLECTÉ !

RECYCL'ORIENT



Qu'est ce qu'une recyclerie ?

Une recyclerie est une structure qui assure la récupération, la valorisation et la revente de biens. Elle a également un rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement mais aussi une dimension sociale liée au travail de nos salariés en insertion.

Ouverture en Septembre 2022

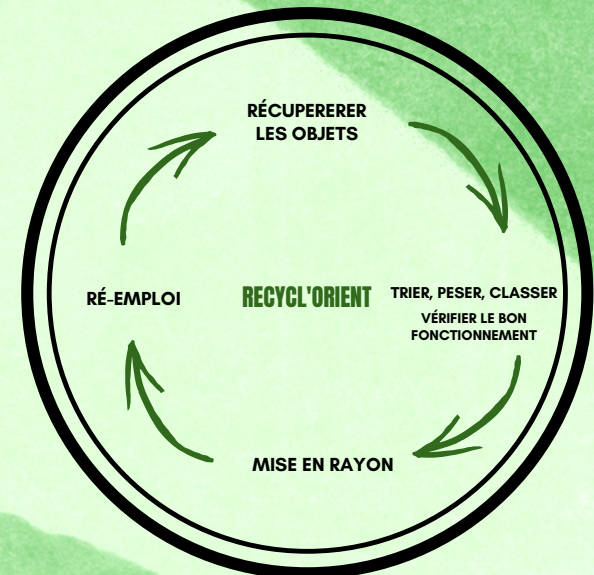


03 51 14 72 18

Bellevue, 10 Rte de la ZI, 10140 Vendevre-sur-Barse



SON FONCTIONNEMENT





LES OBJETS ACCEPTÉS

HORAIRES DE L'ESPACE DE VENTE :

Mercredi - Vendredi - Samedi de 14h00 à 18h30

HORAIRES DU DÉPÔT :

Mercredi - Vendredi - Samedi de 13h45 à 18h00

HORAIRES DES BUREAUX :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



- Ameublements tous matériaux (matelas, mobilier professionnel...)



- Textiles (tous types de vêtements, chaussures, linge de maison...)



- Eléments de décoration (bibelots, tableaux, posters, décorations, diverses...)



- Biens culturels (livres, BD, CD, DVD, vinyles, jeux électriques...)



- Petits et gros électroménagers, HI-FI, informatiques...



- Quincaillerie, sanitaires...



- Mobiliers d'extérieurs de jardin tout matériaux (bois, plastique, métal...)



- Tous types de luminaires...



- Jouets, jeux de société, articles de puériculture...



- Vaisselles et ustensiles de cuisine...



- Outils de bricolage et de jardinage...



- Vélos, articles de sport et d'activités extérieures...

**Les objets doivent être en bon état de fonctionnement.
Le personnel se réserve le droit de refuser un dépôt.**

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE LA DÉCHÈTERIE

- La déchèterie est accessible, sur présentation d'un badge, aux particuliers, professionnels et associations du territoire de la Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube.
- Pour obtenir votre badge, vous devez renseigner le formulaire disponible en mairie, à la déchèterie ou sur www.barsuraube.org. Le badge vous sera ensuite adressé par voie postale.
- Les usagers doivent respecter le règlement intérieur : respecter les règles de circulation (sens de circulation, vitesse, ...), présenter leur badge d'accès au gardien, suivre les instructions du gardien...
- Pour optimiser le temps d'attente, nous vous invitons à séparer par catégories vos déchets avant de vous rendre à la déchèterie.
 - Localisation : sur la route de Bayel en sortant de Bar-sur-Aube (à côté des services techniques de la CCRB).
 - Le badge donne droit à 24 passages par an pour les particuliers.
 - Le site est protégé par vidéosurveillance 24h/24h.
 - La récupération est strictement interdite.



HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE



(1er Novembre - 31 Mars)

HIVER

	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 17h
MARDI	10h - 12h	13h30 - 17h
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 17h
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 17h
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 17h
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 17h

(1er Avril - 31 Octobre)

ÉTÉ

	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 18h30
MARDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 18h30

LES DÉCHETS À DEPOSER EN DÉCHÈTERIE

Les dépôts sont limités à 1m³ maximum tous matériaux confondus par passage (3m³ pour les professionnels).



ENCOMBRANTS



DEEE



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIER



RADIOGRAPHIES



CARTONS



PAPIERS



PILES ET
ACCUMULATEURS



VERRES



PALETTES



DÉCHETS VERTS
Limités à
1 m³ / passage



DÉBLAIS / GRAVATS
Limités à
1 m³ / passage



HUILES DE VIDANGE
Limitées à
20 L / passage



HUILES DE FRITURES
Limitées à
20 L / passage



BATTERIES
Limité à
1 / passage



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)
Limités à
20 Kg / passage

LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- ▶ **ORDURES MÉNAGÈRES** (→ *bac dédié*)
- ▶ **CADAVRES D'ANIMAUX** (→ *équarrisseur*)
- ▶ **DÉCHETS AMIANTÉS** (→ *centre d'enfouissement dédié*)
- ▶ **DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX**
(aiguilles de seringue → *points de collecte dédiée* - www.dastri.fr)

- ▶ **MÉDICAMENTS** (→ *pharmacie*)
- ▶ **PNEUMATIQUES** (→ *point de vente*)
- ▶ **BOUTEILLES SOUS PRESSION**
(→ *point de vente*)
- ▶ **EMBALLAGES RECYCLABLES HORS VERRE**
(→ *sac de tri*)

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLÉCTIF
AILLEVILLE	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
ARCONVILLE	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
ARRENTIERES	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
ARSONVAL	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
BAR SUR AUBE	mardi ³	mercredi ⁵
BAROVILLE	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
BAYEL	vendredi semaine impaire	mercredi semaine impaire
BERGERES	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
BLIGNY	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
CHAMPIGNOL-LEZ MONDEVILLE	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
COLOMBE-LE-SEC	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
COUVIGNON	vendredi semaine paire ⁴	lundi semaine paire ¹
ENGENTE	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
FONTAINE	vendredi semaine paire ⁵	lundi semaine paire ¹
FRAVAUX	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
JAUCOURT	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
JUVANCOURT	vendredi semaine paire ⁴	lundi semaine paire ¹
LIGNOL-LE-CHÂTEAU	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
LONGCHAMP-SUR-AUJON	vendredi semaine impaire	mercredi semaine impaire
MEURVILLE	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
MONTIER EN L'ISLE	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
PROVERVILLE	mardi ³	mercredi ⁵
ROUVRES-LES-VIGNES	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²
SPOY	mercredi semaine paire ⁵	mercredi semaine impaire
URVILLE	lundi semaine paire ¹	lundi semaine impaire ²
VILLE-SOUS-LA-FERTE	vendredi semaine paire ⁴	lundi semaine paire ¹
VOIGNY	lundi semaine impaire ²	lundi semaine impaire ²

SEMAINE PAIRE

SEMAINE IMPAIRE

TOUT LES SEMAINES

**LES CONTENEURS ET SACS DOIVENT ÊTRE
SORTIS LA VEILLE AU SOIR**

CALENDRIER DE COLLECTE 2023

**JOURS DE
RAMASSAGE**

**REPORT JOURS
FÉRIÉS**

Semaine Impaire

2

- Lundi 10 Avril → • Jeudi 13 Avril
- Lundi 8 Mai → • Jeudi 11 Mai

3

- Mardi 15 Août → • Jeudi 17 Août

Semaine Paire

1

- Lundi 1er Mai → • Jeudi 4 Mai
- Lundi 29 Mai → • Jeudi 1er Juin
- Lundi 25 Décembre → • Jeudi 28 Décembre

4

- Vendredi 14 Juillet → • Jeudi 16 Juillet

5

- Mercredi 1er Novembre → • Jeudi 2 Novembre

CALENDRIER 2023 : SEMAINES PAIRES ET IMPAIRES

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
26					1	2	
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35				1	2	3	
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
39						1	
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DECEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48				1	2	3	
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

SEMAINE PAIRE

SEMAINE IMPAIRE

~~LE RELAIS~~

BORNE DISPONIBLE À LA DÉCHÈTERIE DE BAR SUR AUBE

***Ne jetez plus vos vêtements à la poubelle !
Donnez-les au Relais !***

Que donner au Relais ?



- ***Vêtements propres et secs... déchirés ou non***



- ***Chaussures liées par paires...***



- ***Petites maroquineries
(sac à main, ceinture...)***



- ***Linges de maison...***

DÉPÔT DES CARTONS

Les cartons doivent être mis dans les sacs de tri - sinon - ça ne sera pas ramassé



→ N'emboîtez pas les cartons

Si les cartons sont trop gros pour les sacs, veuillez les jeter à la déchèterie.

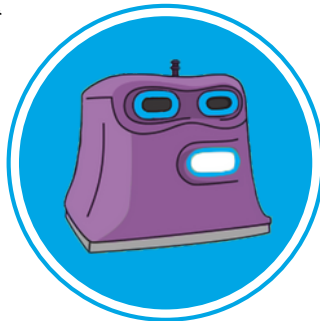
ON NE CHANGE PAS SES BONNES HABITUDES !

DANS LA BENNE A PAPIERS

Papiers uniquement

Ce qui est accepté :

- Catalogues
- Enveloppes
- Journaux
- Livres
- Magazines
- Etc...

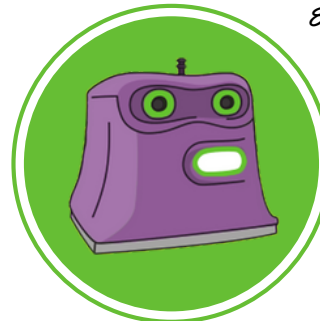


DANS LA BENNE A VERRE

Emballages en verre uniquement

Ce qui est accepté :

- Bouteilles
- Flacons
- Bocaux
- Pots



PAS DE PARE-BRISÉS OU DE VITRES
(À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE)

LE COMPOSTAGE

Rappel :

Notre poubelle est composée de 30 %
de biodégradables

Comment composter ?

3 règles sont à respecter :

- Brasser régulièrement pour apporter de l'oxygène aux décomposeurs
- Vérifier l'humidité
- Diversifier les apports : mélanger 50% de matières vertes et 50% de matières brunes

On composte :

- Epluchures, fruits et légumes crus ou cuits, restes de repas : riz, pâtes, salades...,
- Marc de café/thé/tisanes - filtres en papier, coques de noix, noisettes broyées
- Coquilles d'oeufs, essuie-tout
- Bouquet de fleurs, plantes d'intérieur, fanes, feuilles mortes, tontes

On ne composte pas :

- Mégots, plastiques, sacs d'aspirateurs, bois, vernis, produits chimiques
- Taille de cyprès et de Thuyas (mais on peut les utiliser en paillage)
- Mauvaises herbes montées à graines
- Litières et excréments d'animaux





LES USAGES DU COMPOST

En compostant, je limite mes voyages à la déchèterie et j'allège ma poubelle



En paillage : pour protéger et améliorer la structure du sol.



Pour les semis : mélanger 1/3 compost, 1/3 terre et 1/3 sable
(le sable allègera la préparation)



Pour le rempotage : mélanger 1/3 compost et 2/3 terre.

LA NATURE

La nature sait recycler ses propres déchets. Ainsi, quand on se promène en forêt, nous ne circulons pas au milieu de tas de feuilles mortes ou d'excréments d'animaux !

Dès leur production, divers organismes se mettent en action : bactéries, champignons, vers, insectes...

Tous contribuent à faire disparaître ces déchets et à les transformer en humus. C'est ce processus naturel que reprend le compostage.



**LE MEILLEUR DÉCHET EST...
CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !**



DÉPÔT DES POUBELLES

→ **POIGNÉES COTÉ ROUTES**

→ **PAS DE SAC EN DEHORS DES
POUBELLES**



LA GESTION DES DÉCHETS : QUI FAIT QUOI ?



La Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube

- ▶ Gère la déchèterie.
Les agents accueillent les habitants et assurent l'évacuation des déchets dans les différentes filières.
- ▶ Organise la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels et des sacs de tri. Les agents assurent la collecte de vos déchets ménagers résiduels et de vos sacs de tri. Ils viduent également les bennes d'apport volontaire des emballages en verre et des papiers.
- ▶ Informe les usagers sur les bonnes pratiques en matière de déchets.



Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube

- ▶ Assure le traitement des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables.
Le SDEDA organise le traitement des déchets ménagers aubois via un marché unique qui permet de s'adapter à toutes les spécificités de tri du département. Par ailleurs, il gère les recettes liées au tri et au recyclage : il reverse aux entités de collecte les soutiens de CITEO et la vente des matériaux.
- ▶ Accompagne ses adhérents en termes d'optimisation financière et technique.
- ▶ Informe les Aubois sur les bonnes pratiques en matière de déchets.



Citéo (éco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio)

- ▶ perçoit la contribution des producteurs pour la valorisation des emballages et des papiers. Citéo reverse cette contribution aux collectivités en fonction de leurs performances de tri.
- ▶ Travaille avec les industriels pour éco-concevoir des emballages mis sur le marché et améliorer leur recyclabilité.
- ▶ Informe les usagers sur les bonnes pratiques en matière de déchets via des campagnes nationales.



Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

4 Boulevard du 14 juillet
10200 Bar-sur-Aube

03 25 27 81 24

contact.ccrb@barsuraube.org

www.barsuraube.org

www.facebook.com/ccrb10

www.instagram.com/ccrb_10



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

